

MAIRIE
DE
VIRA
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 6 mai 2013

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2013 convoquée le 18 avril 2013

Présents : Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents : Christian AUTHIE, Pierre BRICOUT, Dominique JALLIER,

Pouvoir : Dominique JALLIER à Jean-François SPRIET

Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET

Approbation du compte rendu de la réunion du

Le compte rendu de la réunion du 27 mars 2013 est adopté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions des délégués

SIVOM : les 3 budgets ont été adoptés à l'unanimité ; ils intègrent une majoration de la participation des communes de 5%.

- Cantine : pas de problème
- RPI : juste à l'équilibre. Les 11000 € d'excédents constatés avant virement au CLSH en 2012 correspondent à la plus value sur le bus remboursé par les assurances. Il ne s'agit pas d'un excédent pérenne.
- CLSH : malgré des mesures d'économie, il présente encore un déficit de 15000 € comblé par les excédents cumulés du RPI. La solution passe par une réorganisation du fonctionnement en fonction des moyens et missions. Le déficit devra impérativement être résorbé en 2014 malgré la baisse de la CAF et les 6500 € de surcoût lié au changement de rythme scolaire (9000 € de surcoût moins 2500 € de participation exceptionnelle de l'état).

Communauté de communes

- Budget : sans problème.
Les taux sont maintenus : ordures ménagères au taux de 12.98% (budget de 1.1 M€), Contribution Foncière des entreprises 36.71%, TH 8.35%, TF 5.47%. L'augmentation des bases permet une augmentation des recettes de 198 000 € dont 160 000 € liés à l'activité économique. La dette est faible (78 € par habitant) et se réduit rapidement.
- Lancement du projet culturel (centre de la résistance avec l'ensemble des associations, médiathèque et office de tourisme + amphithéâtre). Il s'agit d'un projet d'ampleur départementale. Il sera situé près de la Gare de Varilhes. La commune offre le terrain. Le projet, à échéance 2015, comporte une enveloppe de 3 M€. Il est décidé à l'unanimité.

- **Composition et répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes :**

Le législateur a changé les règles à partir de 2014. Une répartition, tenant compte de la démographie est obligatoire.

Sans accord des communes, un schéma national (plus favorable aux grosses communes) s'imposera.

Les élus de la communauté de communes proposent le schéma suivant :

Article 1 : L'organe délibérant de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes sera composé de 40 sièges.

Article 2 : La répartition des sièges est établie en prenant en compte la population démographique des Communes, à savoir :

- 1) Communes dont la population municipale est comprise entre 1 et 199 h : 1 siège
- 2) Communes dont la population municipale est comprise entre 200 et 499 h : 2 sièges
- 3) Communes dont la population municipale est comprise entre 500 et 999 h : 3 sièges
- 4) Commune dont la population municipale est comprise entre 1000 et 1999 h : 4 sièges
- 5) Commune dont la population municipale est comprise entre 2000 et 2999 h : 5 sièges
- 6) Commune dont la population municipale est comprise entre 3000 et 3999 h : 7 sièges

Le tableau ci-dessous est donc validé en l'état :

COMMUNES	Nombre habitants Population Municipale au 01/01/2013	Rappel du Nombre de Délégués Fixé par la Loi Si pas d'Accord Local	Nombre de Délégués Proposé pour Accord Local Amiable
ARTIX	118	1	1
CALZAN	26	1	1
CAZAUX	45	1	1
COUSSA	223	1	2
CRAMPAGNA	648	2	3
DALOU	782	2	3
GUDAS	143	1	1
LOUBENS	254	1	2
MALLEON	48	1	1
MONTEGUT			
PLANTAUREL	327	1	2
RIEUX DE PELLEPORT	1 248	4	4
SAINT BAUZEIL	64	1	1
SAINT FELIX DE RIEUTORD	435	1	2
SEGURA	173	1	1
VARILHES	3 036	11	7
VENTENAC	226	1	2
VERNIOLLE	2 317	8	5
VIRA	172	1	1
TOTAL	10 285	40	40

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord sur le schéma local amiable - **délib DE_2013_15**

Délibération concernant le plan de financement du logement communal DE_2013_14

Il s'agit de la remise à jour du plan de financement proposé précédemment après retour des documents de la DDT.

Le schéma est le suivant :

Subvention de l'Etat	1 000 €
Subvention du Conseil Général	7 650 €
Subvention du Conseil Régional	4 000 €
DETR	10 000 €
Subvention de la Com de Communes	2 500 €
Fonds propres de la commune	1 502 €
Prêt	20 000 €

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, sur le schéma de financement et autorise le maire à demander les subventions et le prêt (CDC taux indicatif LA+60) sur 10 ans.

Travaux : 1^{er} semestre 2014

Délibération sur la vente du chemin situé entre les parcelles B297 et B288

Madame Ballois avait souhaité acheter ce chemin. Le conseil n'était pas opposé à cette vente.

La propriété ayant été vendue, le nouveau propriétaire a écrit pour signaler qu'il souhaitait lui aussi acquérir le chemin.

Le conseil, estimant que toutes les informations ne sont pas disponibles, souhaite reporter la décision.

Monsieur Lemistre, de la DDT, que nous avons consulté précise :

- *Qu'il s'agit d'un chemin rural et qu'il peut être aliéné*
- *Qu'une enquête d'utilité publique est nécessaire*

Nous en reparlerons à la prochaine réunion du conseil municipal.

Délibération concernant la prise en charge du raccordement électrique de la future cave d'Embayourt

Le SDCEA propose, pour optimiser les subventions, que la commune porte le projet et en répercute le coût sur le propriétaire.

La solution, pour en répercuter le coût, n'est pas évidente ; la question a été posée à la DGFIP et le conseil décidera lorsque la réponse sera connue. Le coût serait de 3150 € HT.

Questions diverses :

- Disparition des cônes de signalisation qui avaient été mis en place pour signaler l'affaissement du Grand Cami
- Podium : a été commandé et sera livré pour fin juin
- Demande de Dominique Jallier, au nom de Z'Art en Douc, pour réaliser sur VIRA le spectacle jeune public le samedi du festival en août prochain. Le conseil est favorable à un élargissement du festival aux communes de la vallée (sous réserve de possibilité technique...). *Depuis, Z'Art en Douc a renoncé à cette délocalisation pour 2013, mais souhaite la réaliser en 2014.*
- 9 Juin : commémoration de la Bataille de Vira. Le maire sera absent et demande à Jean-Louis Clauzet de représenter la commune. L'organisation est sous la responsabilité de Dun en 2013.
- Invasion de rats signalée en bas du village. Les services de la préfecture, consultés, indiquent qu'il appartient à chacun de faire appel à une entreprise de dératisation si nécessaire (il n'y a plus de service public de dératisation).

La séance est levée à 23 h.